



VILLE DE BEAUSOLEIL

Affiché le 15 juin 2015

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 26 MAI 2015 A 13 HEURES 30**



L'An Deux Mil Quinze, le mardi 26 mai, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Gérard SPINELLI, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs, Gérard SPINELLI, Gérard DESTEFANIS, Georges ROSSI, Anne-Marie KIRSCHER, Alain DUCRUET, Sarah BARRIER, Martine PEREZ, Adjoints au Maire, Gabrielle SINAPI, Michel LEFEVRE, Martine KLEIN, Gérard SCAVARDA, Jacques CANESTRIER, Philippe KHEMILA, André MORO, Jacques VOYES, Fadile BOUFIASSA OULD EL HKIM, Laurent MALAVARD, Nadjati ADAM, Maeva MORALEDA-JACQUEMOT, Lucien PRIETO, André BARDIN, Marie ALLAIN, Conseillers Municipaux,

EXCUSES ET REPRESENTES :

Madame Simone ZOPPITELLI, Adjointe au Maire, représentée par Monsieur André MORO, Conseiller Municipal,
Monsieur Nicolas SPINELLI, Adjoint au Maire, représenté par Monsieur Laurent MALAVARD, Conseiller Municipal,

ABSENTS :

Monsieur Lucien BELLA, Adjoint au Maire,
Madame Ester PAGANI, Conseillère Municipale,
Madame Pascale FORT, Conseillère Municipale,
Madame Bintou DJENEPO, Conseillère Municipale,
Madame Christiane DA SILVA, Conseillère Municipale,
Monsieur Jean-Jacques GUITARD, Conseiller Municipal,
Madame Nathalie GUALANDI, Conseillère Municipale,
Monsieur Yann MAURO, Conseiller Municipal,
Monsieur Jorge GOMES, Conseiller Municipal,

Madame Maeva MORALEDA-JAQUEMOT est élue Secrétaire de Séance, à l'Unanimité.

Monsieur Gérard SPINELLI, Maire, ouvre la séance et aborde l'ordre du jour du présent Conseil.

ORDRE DU JOUR

① Stationnement résidentiel quartier des Moneghetti et du Ténao Inférieur – Mise en place d’une tarification spécifique pour les salariés du privé ou d’administration travaillant dans la zone de stationnement résidentiel



① Stationnement résidentiel quartier des Moneghetti et du Ténao Inférieur – Mise en place d’une tarification spécifique pour les salariés du privé ou d’administration travaillant dans la zone de stationnement résidentiel
Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-6, L.2333-87 et L.2331-4-8°,

Vu le Code de la Route notamment l’article L.411-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2011 portant modification des zones et des redevances de stationnement payant,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2014 portant mise en place du stationnement résidentiel au quartier des Moneghetti et nouvelle tarification du stationnement payant sur la Commune de Beausoleil,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 mai 2015 portant mise en place du stationnement résidentiel dans le quartier du Ténao Inférieur,

Par délibérations successives, il a été institué sur le territoire de la ville de Beausoleil diverses zones de stationnement payant (centre-ville, place de la Source, quartier des Moneghetti et quartier du Ténao Inférieur).

La zone 3 « Quartier des Moneghetti » et la zone 4 « Quartier du Ténao Inférieur » bénéficient d’un dispositif de stationnement résidentiel, tarifé comme suit :

◆ Pour les visiteurs : VINGT minutes de gratuité par véhicule et par jour ou UN euro et VINGT centimes par heure. Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 ainsi que le samedi de 08h30 à 12h30. Gratuité du lundi au vendredi de 18h00 à 08h30, le samedi de 12h30 à 24h00 ainsi que les dimanches et jours fériés ;

◆ Pour les commerçants et artisans : UN euro et VINGT centimes par jour du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 12h30 à 18h30. SOIXANTE centimes le samedi matin de 08h30 à 12h30. Gratuité du lundi au vendredi de 18h00 à 08h30, le samedi de 12h30 à 24h00 ainsi que les dimanches et jours fériés.

◆ Pour les résidents : UN euro et VINGT centimes par jour du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 12h30 à 18h30. SOIXANTE centimes le samedi matin de 08h30 à 12h30. Gratuité du lundi au vendredi de 18h00 à 08h30, le samedi de 12h30 à 24h00 ainsi que les dimanches et jours fériés. Ou au choix CINQ euros pour une semaine (168 heures).

Afin de faciliter le stationnement des actifs travaillant sur ces deux zones, la Ville souhaite aujourd’hui proposer une tarification spécifique pour les salariés

du privé ou d'administration travaillant dans ces zones de stationnement résidentiel, arrêtée comme suit :

♦ QUATRE euros par jour du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 12h30 à 18h30. DEUX euros le samedi matin de 08h30 à 12h30. Gratuité du lundi au vendredi de 18h00 à 08h30, le samedi de 12h30 à 24h00 ainsi que les dimanches et jours fériés. Ou au choix QUINZE euros pour une semaine (168 heures).

Le lieu d'activité du salarié (siège social de l'employeur privé, établissement d'affectation de l'employé public, etc. ...) devra se situer dans la zone bénéficiant du dispositif d'abonnement résidentiel, conformément à ce qui sera fixé par l'arrêté municipal d'application.

Questions/Commentaires :

Néant.

Par 23 Voix Pour du Groupe de la Majorité et de Madame Marie ALLAIN, Groupe de l'Opposition, Liste Beausoleil Bleu Marine et 1 Voix Contre de Monsieur Lucien PRIETO, le Conseil Municipal :

a) **DECIDE** de créer une nouvelle tarification applicable aux deux zones de stationnement résidentiel des Moneghetti et du Ténao Inférieur, comme suit :

♦ Pour les salariés du privé ou d'administration travaillant dans la zone : QUATRE euros par jour du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 12h30 à 18h30. DEUX euros le samedi matin de 08h30 à 12h30. Gratuité du lundi au vendredi de 18h00 à 08h30, le samedi de 12h30 à 24h00 ainsi que les dimanches et jours fériés. Ou au choix QUINZE euros pour une semaine (168 heures).

b) **PRECISE** que ces mesures prendront effet à compter du 1^{er} juin 2015 ;

c) **ACTE** qu'un arrêté municipal fixera les modalités d'application de ce nouveau tarif de stationnement résidentiel sur les quartiers des Moneghetti et du Ténao Inférieur ;

d) **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées au budget communal, sous l'article 7337.

Séance levée à 14 heures 35.

Beausoleil, le 11 juin 2015

Le Maire,

Gérard SPINELLI